

PREDILIFE
Société anonyme au capital de 68.953,85 euros
Siège social : 39, Rue Camille Desmoulins – 94805 Villejuif
453.164.790 RCS Créteil

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018

PREDILIFE
Société anonyme au capital de 68.953,85 euros
Siège social : 39, Rue Camille Desmoulins – 94805 Villejuif
453.164.790 RCS Créteil

RAPPORT DE GESTION
COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de Predilife (ci-après la « **Société** ») et du groupe qu'elle constitue avec sa filiale, la société EPIDEMIO3D Inc. (ci-après la « **Filiale** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société et sa Filiale au cours dudit exercice.

L'ensemble constitué par la Société et sa Filiale est dénommé ci-après le « **Groupe** ».

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2018 intègrent donc en intégration globale les comptes de la Société et de sa Filiale.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 -	Activité de la Société et de ses Filiales et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018	3
1.1	Présentation générale de l'activité du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018	3
1.2	Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires	4
1.3	Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées	5
1.4	Activité en matière de recherche et développement et de production	6
1.5	Activités polluantes ou à risque	6
1.6	Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers	6
1.7	Evolution prévisible et perspectives d'avenir	9
1.8	Evénements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport	9
CHAPITRE 2 -	Filiales et participations	10
2.1	Activités des filiales de la Société	10
2.2	Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés	10
2.3	Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	10
2.4	Répartition du capital et actions d'autocontrôle	10
CHAPITRE 3 -	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	13
CHAPITRE 4 -	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	14
CHAPITRE 5 -	Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	15
CHAPITRE 6 -	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	16
6.1	Liste des mandats	16
6.2	Rapport sur les délégations en matière d'augmentations de capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018	20
6.3	Conventions conclues avec les mandataires sociaux	24
CHAPITRE 7 -	Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	25
CHAPITRE 8 -	Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux	26
CHAPITRE 9 -	Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions	28
9.1	Options de souscription ou d'achat d'actions	28
9.2	Attributions gratuites d'actions	28
CHAPITRE 10 -	Mandat des commissaires aux comptes	29
CHAPITRE 11 -	Liste des conventions réglementées et des conventions courantes	30
11.1	Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2018	30
11.2	Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2018	30
11.3	Conventions réglementées approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2018	30
11.4	Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers	30
11.5	Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes	30
CHAPITRE 12 -	Informations diverses	31

CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Fondée par Stéphane Ragusa, diplômé de l'école Polytechnique, de l'ENSAE et docteur en biologie, PREDILIFE développe des solutions innovantes de médecine prédictive associant techniques médicales éprouvées (tests génétiques, imagerie médicale...) et modèles mathématiques exploitant un grand nombre de données statistiques qui pourraient permettre à chaque individu de définir son profil de risque quant à la survenance d'un grand nombre de maladies graves.

La première solution proposée par PREDILIFE est MammoRisk®, un test de prédiction du développement du cancer du sein basé sur le risque individuel de la patiente.

MammoRisk® constitue une approche de médecine prédictive et personnalisée particulièrement innovante et unique en associant :

- imagerie médicale au travers de la mesure de la densité mammaire établie par un logiciel propriétaire DenSeeMammo ;
- Big Data et statistiques au travers d'un outil de scoring innovant ;
- profil génétique au travers d'un test génétique permettant l'établissement d'un score de risque polygénique (polygenic risk score ou PRS) obtenu à partir d'un ensemble de polymorphismes génétiques¹ (single nucleotide polymorphism ou SNP) ayant un impact sur le cancer du sein.

Le logiciel expert de scoring a été développé par PREDILIFE sur la base d'une nouvelle méthode de score conçue par le fondateur de la Société, la méthode dite des voisins, qui permet une comparaison directe d'un individu à ses voisins les plus proches en termes de profil de risque sur la base de données cliniques individuelles. Cette méthode brevetée par PREDILIFE basée sur le Big Data a été établie et validée sur la base des plus grandes cohortes prospectives de dépistage du cancer du sein avec plus d'un million de femmes suivies aux Etats-Unis et plus de 300.000 en France.

Pour PREDILIFE, MammoRisk® a vocation à devenir le gold-standard d'évaluation du risque de cancer du sein pour l'ensemble des femmes dès 40 ans dans le cadre d'un programme personnalisé de dépistage permettant :

- d'identifier les femmes à haut risque dans la population générale pour une détection plus précoce des tumeurs ; et
- d'apporter une réponse aux inconvénients actuels du dépistage du cancer du sein (surdiagnostic, faux-positifs, cancers d'intervalle ou radio-induits) en modulant les examens et la fréquence du dépistage en fonction du risque réel de chaque femme.

Dans ce cadre, MammoRisk® a été retenu comme test de prédiction pour l'étude clinique de référence MyPeBS (My Personal Breast Screening) d'envergure européenne (85.000 femmes recrutées en France, en Belgique, en Italie, au Royaume-Uni et en Israël) qui vise à montrer la supériorité du dépistage personnalisée du risque individuel de chaque femme face aux programmes actuels nationaux de dépistage.

¹ Le polymorphisme d'un gène correspond aux différentes variations de la séquence nucléotidique dudit gène au sein d'une population, variations issues de mutations génétiques.

Au regard des anticipations des experts, la prise en compte du risque individuel devrait améliorer l'équilibre bénéfice-risque des programmes de dépistage en réduisant notamment de 30%² la survenance des tumeurs de stade avancé (stade II et plus) avec un impact majeur sur la mortalité. Ces résultats pourraient conduire, ainsi, les autorités de santé à établir des recommandations officielles de dépistage centrées sur le risque propre à la patiente.

L'outil de scoring de MammoRisk[®] est utilisé, depuis 2016, dans des centres académiques de référence et chez des leaders d'opinion en France et aux Etats-Unis et est commercialisé, depuis 2017, en Europe (France, Belgique, et Italie), auprès de 7 centres utilisateurs. 9.407 tests ont déjà été réalisés au 31 août 2018. A la date du présent rapport, le coût de MammoRisk[®] est à la charge exclusive des patientes.

PREDILIFE est ainsi un acteur unique à la convergence du numérique, de la santé et du grand public :



1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Le présent paragraphe décrit les principaux événements survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'année 2018 a permis la mise en route de l'offre Mammorisk avec tests génétiques. Cette offre a vocation à être distribuée au moins en Europe et aux Etats Unis où le Groupe détient l'ensemble des agréments nécessaires. Ce déploiement commercial a été notamment financé par l'offre au public réalisé lors de l'introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth Paris décrite ci-après.

Activité opérationnelle

A partir de sa base historique à Gustave Roussy, le Group a d'abord élargi en 2018 le nombre de centres utilisateurs de Mammorisk, en France avec La Pitié Salpêtrière mais aussi en Belgique et en Italie. Cette offre a été ensuite enrichie en intégrant des tests génétiques. L'intégration de ces tests dans Mammorisk améliore la prédictivité du score (d'environ 50%) et modifie le business model. Alors que cette offre était sur un schéma de licence de logiciels dont le coût marginal d'utilisation était quasi nul, le Groupe a opté pour un schéma où le coût d'un test de prédiction avoisine les 100 euros/patient. Le Groupe est ainsi passé à un business model « pay per use », avec une facturation des utilisateurs en fonction du nombre de tests réalisés, autour de 200 euros par patient.

² Protocole MyPeBS

L'Hôpital Américain de Neuilly a été le centre pilote pour cette offre. Leur responsable de la sénologie nous a sollicité en février 2018 pour lancer un nouveau service, le « *Woman's risk institute* » visant à prédire le risque des patientes pour leur proposer un protocole personnalisé. Ce service a d'abord été lancé sans tests génétiques, à l'automne 2018, avant d'intégrer ce dernier volet depuis fin février 2019. D'autres centres en France et en Europe ont été équipés de l'infrastructure nécessaire et nous allons pouvoir déployer cette offre en 2019 à partir de ce qui a été semé en 2018. Nous communiquerons régulièrement sur les centres qui lanceront cette solution en 2019.

Ce sujet peut être déployé à l'international. Le Groupe détient déjà le marquage CE pour toute l'Europe et il a obtenu en juin 2018, aux Etats Unis, l'agrément FDA pour le dispositif médical d'évaluation de la densité mammaire qui est un maillon clé de notre offre au côté de la génétique. Nous avons maintenant tous les agréments nécessaires pour couvrir les centres ayant des mammographes General Electric ou Hologic ce qui représente 90% du parc américain.

Pour adresser ce marché international, la Société a recruté en septembre 2018 un directeur général délégué, Pierre Verdet, qui était auparavant Executive chez General Electric. Il s'occupe de toute la partie opérationnelle de la société.

Finance

Une émission d'Obligations est intervenue en avril 2018 pour 1,1 million d'euros. Ces Obligations ont été converties en actions lors de l'introduction sur Euronext en décembre 2018.

Le 18 décembre 2018, les actions de la Société ont été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris. Cette admission a été accompagnée d'une augmentation de capital par voie d'offre au public d'un montant nominal de 9.653,85 euros par l'émission de 386.154 actions d'une valeur nominale de 0,025 euro souscrites au prix de l'offre, soit 9,30 euros, prime d'émission incluse, soit un produit brut de 3.591.232,20 euros

Pour information, nous vous rappelons que les communiqués de presse publiés par le Groupe sont disponibles sur son site Internet (www.predilife.com).

1.3 RESULTATS DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

1.3.1 Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé

En €	2018	2017
Chiffre d'affaires	16 886	37 416
Autres produits d'exploitation	55 372	4 587
Charges d'exploitation	(2 427 716)	(1 917 124)
Résultat d'exploitation	(2 355 458)	(1 875 122)
Résultat net	(2 371 004)	(1 654 958)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 485 722	622 638

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 17 milliers d'euros.

La perte d'exploitation s'est élevée à – 2 355 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 contre une perte d'exploitation de – 1 875 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent. La perte nette de l'exercice 2018 s'élève ainsi à – 2 371 milliers d'euros contre une perte nette de – 1 655 milliers d'euros pour l'exercice 2017.

Au 31 décembre 2018, la position de trésorerie du Groupe s'élève à 1 486 milliers d'euros contre 623 milliers d'euros l'exercice précédent.

1.3.2 Résultats économiques et financiers annuels de la Société et proposition d'affectation du résultat

Au cours de l'exercice 2018, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 16.886 euros contre 37.416 euros au cours de l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'est élevée à – 2.112.398 euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 contre une perte d'exploitation de – 1.013.783 euros au cours de l'exercice précédent.

La perte nette de l'exercice 2018 s'est élevée à – 2.167.921 euros contre une perte nette de 764.256 euros pour l'exercice 2017.

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par une perte de – 2.167.921 euros que nous vous proposons de reporter à nouveau en totalité.

Le compte « report à nouveau », après affectation du résultat 2018, s'élèverait désormais à - 2.672.269 euros.

1.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION

L'essai clinique My-PEBS sur 85.000 PATIENTES européennes s'est mis en ordre de marche en 2018, pour inclure les patientes début 2019. Le contrat cadre a été signé, conférant au Groupe, comme prévu, la responsabilité de l'évaluation de risque. Le modèle de risque issue de My-Pebs a vocation à être utilisé sur toutes les européennes de plus de 40 ans après 2025.

Nous avons ainsi développé l'interface informatique nécessaire à la mise en œuvre de ce modèle sur toutes les patientes, avec une adaptation du risque par pays (France, Belgique, Italie, Royaume-Uni et Israël) et une intégration des paramètres prédictifs notamment les 313 SNPs issus du génotypage.

1.5 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

1.6 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

1.6.1 Risques liés au crédit impôt recherche et au crédit d'impôt innovation

A ce jour, pour contribuer au financement de ses activités, la Société bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche (ci-après le « CIR ») et du Crédit d'Impôt Innovation (ci-après le « CII ») qui sont des mécanismes d'incitation fiscale au développement de l'effort de recherche scientifique et technique des entreprises françaises par voie d'octroi d'un crédit d'impôt. Les dépenses de recherche éligibles au CIR et CII incluent, notamment, les salaires et rémunérations des chercheurs et techniciens de recherche, les amortissements des immobilisations affectées à la réalisation de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de prise et de maintenance des brevets.

Les sociétés doivent justifier sur demande de l'administration fiscale du montant de la créance de CIR et de CII et de l'éligibilité des travaux pris en compte pour bénéficier des dispositifs. L'administration fiscale recommande aux sociétés de constituer un guide comprenant les justificatifs nécessaires au contrôle de ces crédits d'impôt.

Au titre de l'exercice fiscal 2018, la Société a reçu le 3 octobre 2018 le remboursement du CIR et du CII déclarés au titre dudit exercice fiscal pour un montant de 177.775 euros.

Concernant 2018 et les années à venir, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société pour la détermination des montants des CIR et CII. Le risque d'une contestation de ces CIR et CII ne peut donc en conséquence être écarté, étant précisé que le droit de reprise s'exerce jusqu'à la fin de la troisième année suivant celle du dépôt de la déclaration spéciale prévue pour le calcul des crédits d'impôt.

Si le CIR et le CII étaient remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats de la Société.

1.6.2 Risques liés à l'accès à des aides et financement publics

La Société a bénéficié de diverses aides et financements publics suivants :

- un prêt à taux zéro pour l'innovation conclu avec Bpifrance Financement ;
- deux prêts à l'innovation conclus avec Bpifrance Financement soutenu par la garantie PME InnovFin (soutien financier de l'Union Européenne dans le cadre du programme Horizon 2020 Instruments Financiers et du Fonds européens pour les investissements stratégiques) ;
- un prêt à l'innovation conclu avec Bpifrance Financement bénéficiant d'un refinancement de la Banque Européenne d'Investissement.

A l'avenir, PREDILIFE entend continuer à solliciter des aides, subventions et financements publics afin d'accélérer son développement.

A la date du présent rapport, la Société bénéficie des aides suivantes :

En euros	Montant accordé	Montant encaissé	Montant restant à percevoir	Montant devant être remboursé	Montant à rembourser au 31/12/2018	Montant remboursé au 31/12/2018
Prêt à taux zéro pour l'innovation - OSEO	278.000	275.000 ³	0	278.000	0	278.000
Prêt à Taux Zéro à l'innovation – Bpifrance Financement	330.000	330.000	0	330.000	247.500	82.500
Prêt à l'innovation Bpifrance Financement garantie par PME InnovFin	500.000	475.000 ⁴	0	500.000	375.000	125.000
Prêt à l'innovation Bpifrance Financement refinancé par le Fonds Européen d'Investissement	250.000	250.000	0	250.000	137.500	112.500
Prêt à l'innovation Bpifrance Financement garantie par PME InnovFin	600.000	570.000 ⁵	0	600.000	600.000	0

³ 3.000 euros de frais de dossier définitivement acquis par OSEO.

⁴ 30.000 euros conservés en gage-espèce par le prêteur en garantie du prêt. Ces 30.000 euros et les intérêts produits au taux CNO TEC 5 seront restitués la Société par Bpifrance au terme du contrat en l'absence d'impayé.

⁵ 30.000 euros conservés en gage-espèce par le prêteur en garantie du prêt. Ces 30.000 euros et les intérêts produits au taux CNO TEC 5 seront restitués la Société par Bpifrance au terme du contrat en l'absence d'impayé.

Dans le cas où elle ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions de prêts conclus avec Bpifrance, PREDILIFE pourrait être amenée à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation pourrait priver la Société de certains des moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de recherche et développement et la commercialisation de ses produits.

Bien qu'à l'heure actuelle, l'obtention d'aides, de subventions ou financements publics ne soit pas indispensable au développement de PREDILIFE, celle-ci ne peut garantir qu'elle disposera des moyens financiers supplémentaires nécessaires, du temps ou de la possibilité de remplacer ces ressources financières par d'autres.

1.6.3 Risques de change

La stratégie de la Société est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats. A la date du présent rapport, la Société considère ne pas être exposée à un risque de change dans la mesure où seule une faible partie de ses approvisionnements sont réalisés hors zone euro et facturés en devises étrangères. De même, la trésorerie de la Société est investie dans des produits de placement en euros exclusivement.

Au regard de ces montants peu significatifs, le Groupe n'a pas pris, à ce stade de développement de son activité, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change.

Avec la commercialisation de ses produits sur le marché américain, le Groupe devrait être exposé à une augmentation importante de son activité exposée au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ce risque.

1.6.4 Risques de crédit

Le Groupe exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents de trésorerie de la Société sont constitués de dépôts bancaires. Au 31 décembre 2018, les disponibilités détenues par le Groupe s'élevaient à 1.485.722 euros et étaient placées dans des produits immédiatement disponibles.

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Le Groupe fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

1.6.5 Risques de taux d'intérêt

Les seules expositions au risque de taux d'intérêt sont relatives au remboursement des prêts à taux variables conclus avec Bpifrance basés sur le taux moyen mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme (ci-après « **TME** »).

Compte tenu du faible niveau de rémunération actuelle des placements de trésorerie et de l'indice TME, le Groupe considère que toute évolution de +/- 1% aurait un impact non significatif sur son résultat net au regard des pertes générées par son activité opérationnelle.

1.6.6 Risques sur actions

Le Groupe ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables.

1.7 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth fin 2018 a renforcé nos capacités d'investissements et a permis de mettre en ordre de marche notre expansion commerciale à l'international, comme en démontre la signature de partenariat avec le laboratoire Precision Genetics en vue de commercialiser notre offre MammoRisk® aux États-Unis en 2019.

Nous mettons tout en œuvre pour concrétiser notre vision d'offrir une solution de dépistage personnalisé dans le cancer du sein à toutes les femmes. Si aujourd'hui le dépistage généralisé du cancer du sein présente de fortes limites, notre offre personnalisée permettrait de toucher toute la population saine de plus de 40 ans, soit des dizaines de millions de femmes, un marché considérable.

1.8 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

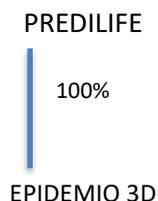
Le 26 mars 2019, la Société a annoncé la mise en place d'un partenariat avec le laboratoire américain Precision Genetics afin d'effectuer les tests génétiques de la solution MammoRisk® aux États-Unis.

Toutes les femmes entre 40 et 74 ans éligibles au dépistage du cancer du sein, constituent la cible potentielle de MammoRisk® (environ 80 Millions de femmes), aux États-Unis. Grâce à cet accord de collaboration, PrediLife a pour objectif d'offrir une solution de dépistage personnalisé du cancer du sein incluant trois volets :

- un score polygénique issu de l'analyse d'une centaine de polymorphismes nucléotidiques (SNP), qui sera réalisée chez Precision Genetics, laboratoire agréé Clinical Laboratory Improvement Amendments (CLIA). Les SNPs, mutations génétiques ponctuelles, associés au cancer du sein revêtent une valeur prédictive significative lorsqu'ils sont combinés ;
- l'évaluation de la densité mammaire avec la méthode d'Intelligence Artificielle déployée grâce au logiciel propriétaire DenSeeMammode PrediLife et agréé par la FDA ;
- la comparaison des données de la patiente (âge, densité mammaire, antécédents familiaux et de biopsie, origine ethnique) à la cohorte d'1 million de femmes américaines âgées de 40 à 74 ans du Breast Cancer Surveillance Consortium avec qui PrediLife collabore depuis 2013.

CHAPITRE 2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2018 :



2.1 ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

Vous trouverez dans le présent paragraphe une description de l'activité et des résultats des Filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

EPIDEMIO3D Inc : société de droit américain, *incorporated* de l'état du Delaware au capital social de 50.000 dollars américains immatriculée sous le numéro 5399547, dont le siège social est situé 50 Milk street, 16th Floor, Boston, Massachusetts, 02109 et dirigée par Monsieur Stéphane Ragusa.

EPIDEMIO3D Inc. a pour activité principale la commercialisation des produits de PREDILIFE aux Etats-Unis.

Au cours de l'exercice 2018, EPIDEMIO3D Inc. affiche un chiffre d'affaires de 0 euros contre un chiffre d'affaires de 0 euros l'année précédente. Elle a enregistré au cours de l'exercice 2018 une perte nette de 530.064 dollars soit une perte de 462 938 euros, contre une perte de 600.422 dollars soit une perte de 500.644 euros au cours de l'exercice 2017. Le montant total de ses fonds propres s'élève à - 1.680.607 dollars soit - 1.467.779 euros au 31 décembre 2018 contre - 959.345 euros au 31 décembre 2017.

2.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice 2018, la Société n'a acquis aucune participation dans des sociétés tierces.

La Société rappelle qu'elle ne détient pas de participation autre que sa Filiale.

2.3 ALIENATION D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

2.4 REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

2.4.1 Répartition du capital

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2018, 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 :

Actionnaires	Capital au 31/12/2018				Capital au 31/12/2017				Capital au 31/12/2016			
	Actions		Droit de vote		Actions		Droit de vote		Actions		Droit de vote	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Stephane Ragusa	1 526 076	55,33%	2 966 076	62,82%	36 000	61,54%	36 000	61,54%	37 200	63,59%	37 200	63,59%
Caravelle	808 571	29,32%	1 220 971	44,27%	17 750	30,34%	17 750	30,34%	17 750	30,34%	17 750	30,34%
Antoine Bricard	89 414	3,24%	89 414	3,24%	600	1,03%	600	1,03%	-	0,00%	-	0,00%
Clearside Holding APS	57 156	2,07%	57 156	2,07%	600	1,03%	600	1,03%	-	0,00%	-	0,00%
Salariés	27 200	0,99%	27 200	0,99%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
Actions auto-détenues	4 903	0,18%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
Public	244 834	8,88%	360 834	13,08%	3 550	6,07%	3 550	6,07%	3 550	6,07%	3 550	6,07%
TOTAL	2 758 154	100,00%	4 721 651	126,47%	58 500	100,00%	58 500	100,00%	58 500	100,00%	58 500	100,00%

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des associés, lors de sa réunion du 2 octobre 2018, a décidé de diviser la valeur nominale des actions composant le capital social par 40 passant de 1 euro à 0,025 euro et de multiplier, corrélativement, le nombre d'actions par 40.

Au 31 décembre 2018 et à la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Il n'existe pas de droit de vote double.

2.4.2 Informations relatives à l'autocontrôle

L'assemblée générale des actionnaires de la Société, lors de sa réunion du 31 octobre 2018, a autorisé le conseil d'administration à acheter, conserver, céder ou transférer, en une ou plusieurs fois, ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat soumis aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes ou nouvelles à émettre de la Société ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés française ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuites d'actions ou toute autre condition permise par la réglementation ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social dans le cadre de l'autorisation donnée par la quatorzième (14^e) résolution de l'assemblée générale du 31 octobre 2018 ;

- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué de presse.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 31 octobre 2018 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 30 octobre 2020.

Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital, soit 275.815 actions sur la base de 2.758.154 actions composant le capital social au 31 décembre 2018. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Le prix maximum d'achat unitaire ne pourra excéder 400% du prix des actions offertes dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, soit 37,20 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat de 10.260.318 euros sur la base du pourcentage maximum de 10%, hors frais de négociation.

Ce nombre d'actions et le prix maximum d'achat seront, le cas échéant, ajustés par le conseil d'administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'assemblée générale du 31 octobre 2018.

Au 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- nombre d'actions : 4.903 titres ;
- solde en espèce du compte de liquidité : 69.050,65 euros.

CHAPITRE 3 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients de la Société par date d'échéance au 31 décembre 2018 en application des articles L. 441-6-I et D. 441-4 du Code de commerce :

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	13					0	0					0
Montant total TTC des factures concernées	260.468 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
% du montant total des achats TTC de l'exercice	20 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant HT total des factures exclues	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement							30 jours, fin de mois					

CHAPITRE 4 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

CHAPITRE 5 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R. 225-102 al. 2 du Code de commerce :

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
1 - Capital en fin d'exercice					
Capital social	51 060,00	51 060,00	58 500,00	58 500,00	68 953,80
Nombre d'actions ordinaires existantes	51 060	51 060	58 500	58 500	2 758 154
Nombre d'actions à dividendes prioritaires	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
. par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
. par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
2 - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires HT	553 023	486 000	1 242 000	466 434	16 886
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	59 538	107 054	18 591	905 466	2 145 582
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	253 012	17 072	120 115	764 256	2 167 921
Résultat distribué	-	-	-	-	-
3 - Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,11	2,31	0,54	16,05	0,88
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,96	0,43	2,05	13,06	0,79
Dividende distribué à chaque action	-	-	-	-	-
4 - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3,5	4,6	6,7	8,4	8,4
Montant de la masse salariale	239 074	317 627	542 901	670 894	750 441
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,)	89 950	112 977	202 795	255 737	281 884

CHAPITRE 6 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous vous rappelons que les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth paris, système multilatéral de négociation organisé. En conséquence, le présent paragraphe comporte l'ensemble des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce pour les sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé.

6.1 LISTE DES MANDATS

6.1.1 Conseil d'administration

Au 31 décembre 2018, le conseil d'administration est composé des quatre membres suivants :

Nom	Mandat	Age	Membre indépendant (1)	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel (2)	Adresse professionnelle
Stéphane Ragusa	Président directeur général	49		2018	2021	39, Rue Camille Desmoulins 94805 Villejuif
Caravelle Représentée par Charles Vilgrain	Administrateur	40		2018	2021	39, Rue Camille Desmoulins 94805 Villejuif
Antoine Bricard	Administrateur	45		2018	2021	39, Rue Camille Desmoulins 94805 Villejuif
Ombline de Villèle	Administrateur	45	✓	2018	2021	39, Rue Camille Desmoulins 94805 Villejuif

(1) Au regard de la recommandation n° 3 du Code Middlednext.

(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Monsieur Stéphane Ragusa, président directeur général (49 ans)

Monsieur Stéphane Ragusa est fondateur de la Société et inventeur de la méthode des voisins.

Monsieur Stéphane Ragusa, ancien élève de l'Ecole Polytechnique est également diplômé de l'Ensaie (Statistiques) et docteur en biologie. Après un parcours dans la banque et l'assurance où il a travaillé sur les modèles prédictifs de risque en secteur financier, il s'est orienté vers la santé en travaillant au CNRS et à l'Institut Pasteur. Maître de conférences à Sorbonne Université il a enseigné les Statistiques appliquées à la biologie et à la médecine. Il a développé ce thème de la prédiction de risque en milieu académique sur des cohortes de l'INSERM avant de créer PREDILIFE en 2004. Il a ensuite développé la société après une formation à HEC Challenges+.

- X-Ensaie ; PhD en biologie
- Maître de conférence en statistiques appliquées à la médecine (Sorbonne Université)

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

FONCTIONS	SOCIÉTÉS	NATIONALITE	FORME SOCIALE	MARCHE DE COTATION	DATES DE DÉBUT
<i>Au sein du Groupe</i>					
Chief Executive Officer	Epidemio3D	Américaine	Incorporated	Non cotée	2013
<i>Hors du Groupe</i>					
Néant					

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

FONCTION	SOCIÉTÉS	NATIONALITE	FORME SOCIALE	MARCHE DE COTATION	DATES
<i>Au sein du Groupe</i>					
Néant					
<i>Hors du Groupe</i>					
Néant					

Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2018 : 1.526.076**Charles Vilgrain, représentant permanent de la société Caravelle, administrateur (40 ans)**

Monsieur Charles Vilgrain est ingénieur Agro (ENSAIA) et est également diplômé d'un Executive MBA de l'INSEAD. Il a commencé sa carrière dans le conseil en stratégie chez Alcimed, cabinet spécialisé dans les sciences du vivant (agro, santé, biotech...). En 2007 il co-fonde AgroGeneration, qu'il dirige jusqu'en 2014 ; cette société est l'un des premiers producteurs européens de matières premières agricoles et cultive plus de 100 000 hectares loués en Ukraine. Charles est aujourd'hui le Directeur des Investissements de Caravelle ; il supervise les filiales et participations industrielles de ce groupe familial et l'investissement dans de nouvelles sociétés.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

FONCTIONS	SOCIÉTÉS	NATIONALITE	FORME SOCIALE	MARCHE DE COTATION	DATES DE DÉBUT
<i>Au sein du Groupe</i>					
Néant					
<i>Hors du Groupe</i>					
Président	EKADANT	Française	Société par actions simplifiée	Non cotée	2016

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

FONCTION	SOCIÉTÉS	NATIONALITE	FORME SOCIALE	MARCHE DE COTATION	DATES
<i>Au sein du Groupe</i>					
Néant					

<i>Hors du Groupe</i>					
Administrateur	Agrogeneration	Française	Société anonyme	Euronext Growth Paris	2013-2015
Président du directoire	Agrogeneration	Française	Société anonyme	Euronext Growth Paris	2008-2013

Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2018 : 0 ⁽¹⁾

(1) Au 31 décembre 2018, Charles Vilgrain ne détient pas d'action de la Société et la société Caravelle détient 808.571 actions de la Société.

Antoine Bricard, administrateur (45 ans)

Monsieur Antoine Bricard a travaillé au CCF de 1996 à 2012 puis à la Société Générale dans l'activité du private banking. En 2003, il prend la responsabilité du marché des clients espagnols de la Société Générale à Genève. En 2012, avec la mutation du secteur bancaire en Suisse, il devient collaborateur puis administrateur d'une société de tiers-gérant basée à Gibraltar (Rock limited), puis en 2015 il crée sa société de gestion Gesfin Ltd. En 2017, il décide de créer une nouvelle société dédiée à l'activité de courtage de crédit et d'assurance : Gesfin wealth solutions.

Dans le cadre de ses fonctions, Antoine Bricard occupe des postes d'administrateur dans les sociétés ou fondations de famille de certains des clients de Gesfin Ltd.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

FONCTIONS	SOCIÉTÉS	NATIONALITE	FORME SOCIALE	MARCHE DE COTATION	DATES DE DÉBUT
<i>Au sein du Groupe</i>					
Néant					
<i>Hors du Groupe</i>					
Gérant	SCI Les Chenes	Française	Société civile immobilière	Non cotée	2015
Director	Iluro SA	Luxembourg	SA	Non cotée	2013
Director	Gesfin Limited	Guernesey	Limited	Non cotée	2015
Director	Gesfin Ltd	Gibraltar	Limited	Non cotée	2016
Director	Gesfin Wealth Solutions Limited	Gibraltar	Limited	Non cotée	2017
Président	Fondation Bocca	Liechtenstein	Trust	Non cotée	2013
Président	Fondation Elina	Liechtenstein	Trust	Non cotée	2013
Président	Fondation Phatat	Liechtenstein	Trust	Non cotée	2013
Président	Fondation Crisamar	Belize	Trust	Non cotée	2013
Président	Fondation Jody International	Belize	Trust	Non cotée	2013
Director	Clearside Holding ApS	Danemark	ApS	Non cotée	2017

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

FONCTIONS	SOCIÉTÉS	NATIONALITE	FORME SOCIALE	MARCHE DE COTATION	DATES
<i>Au sein du Groupe</i>					
Néant					
<i>Hors du Groupe</i>					
Director	SPIF	Française	SARL	Non cotée	Jusqu'en 2014
Président	Fondation Jomady	Liechtenstein	Trust	Non cotée	Jusqu'en 2017
Director	Panthera Capitaux Ltd	Hong-Kong	Limited	Non cotée	2015-2016
Director	Panthera Holdings Ltd	Hong-Kong	Limited	Non cotée	2015-2016

Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2018 : 89.414⁽¹⁾

(1) Au 31 décembre 2018, Antoine Bricard détient 89.414 actions de la Société et la société Clearside Holding ApS, dont Monsieur Antoine Bricard est mandataire social, détient 57.156 actions de la Société.

Omblin de Villèle, administrateur (45 ans)

Madame Omblin de Villèle est diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims. Elle travaille chez Accenture depuis 1998 et est spécialisée dans les secteurs High Tech, Telecom, Media.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2018

FONCTIONS	SOCIÉTÉS	NATIONALITE	FORME SOCIALE	MARCHE DE COTATION	DATES DE DÉBUT
<i>Au sein du Groupe</i>					
Néant					
<i>Hors du Groupe</i>					
Responsable qualité	Accenture	Française	Société par actions simplifiée	Non cotée	1998

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

FONCTION	SOCIÉTÉS	NATIONALITE	FORME SOCIALE	MARCHE DE COTATION	DATES
<i>Au sein du Groupe</i>					
Néant					
<i>Hors du Groupe</i>					
Néant					

Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2018 : 0

6.1.2 Direction générale

6.1.2.1 Modalité d'exercice de la direction générale

En vertu de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 18.1 des statuts, le conseil d'administration doit, à la majorité des administrateurs présents et représentés, délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale qui doit être assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration soit par une autre personne physique nommé par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 2 octobre 2018, a décidé que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par le président du conseil d'administration qui prendra en conséquence le titre de président directeur général.

En application de l'article 18.1 des statuts le choix d'exercice de la direction générale de la Société ainsi retenue est valable jusqu'à décision contraire du conseil d'administration.

6.1.2.2 Composition de la direction générale au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, la direction générale de la Société était composée ainsi :

Nom	Mandat	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat
Stéphane Ragusa	Président directeur général	2 octobre 2018	Assemblée générale 2021
Pierre Verdet	Directeur général délégué	2 octobre 2018	Assemblée générale 2021

6.2 RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au président et au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire (ci-après l' « **AGE** ») de la Société lors de ses réunions du 29 juin 2018 et du 31 octobre 2018.

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil d'administration/ Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
---	--	---------------------------	---	------------------------------------

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil d'administration/ Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public dans le cadre de l'admission et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris (6 ^e résolution de l'AGE du 31 octobre 2018)	60.000 €	31 décembre 2020	Non utilisée	Conformément aux pratiques de marché habituelles dans le cadre d'un placement global, par référence au prix offert aux investisseurs dans un tel placement, tel que ce prix résultera de la confrontation de l'offre des titres et des demandes de souscription émises par les investisseurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développé par les usages professionnels.
Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie de placement privé dans la limite de 20% du capital par an et dans le cadre de l'admission et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris (7 ^e résolution de l'AGE du 31 octobre 2018)	60.000 € ou 20% du capital par an ⁽¹⁾	31 décembre 2020	9.653,85 € / 386.154 actions (20 décembre 2018)	Conformément aux pratiques de marché habituelles dans le cadre d'un placement global, par référence au prix offert aux investisseurs dans un tel placement, tel que ce prix résultera de la confrontation de l'offre des titres et des demandes de souscription émises par les investisseurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développé par les usages professionnels.
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public ou de placement privé dans le cadre de l'admission et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris (8 ^e résolution de l'AGE du 31 octobre 2018)	15% du montant de l'émission initiale ⁽¹⁾	31 décembre 2020	Non utilisée	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées aux points 1 et 2 ci-dessus.

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil d'administration/ Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actions (9 ^e résolution de l'AGE du 31 octobre 2018)	60.000 €	31 décembre 2020	Non utilisée	Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières)
Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (10 ^e résolution de l'AGE du 31 octobre 2018)	60.000 € ⁽²⁾	31 décembre 2020	Non utilisée	Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 25 %.
Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, par voie de placement privé (11 ^e résolution de l'AGE du 31 octobre 2018)	60.000 € ⁽²⁾ ou 20% du capital par an	31 décembre 2020	Non utilisée	Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 25 %.
Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes ⁽³⁾ (12 ^e résolution de l'AGE du 31 octobre 2018)	60.000 € ⁽²⁾	30 avril 2020	Non utilisée	Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 25 %.

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil d'administration/ Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires en vertu des 9 ^e , 10 ^e , 11 ^e ou 12 ^e résolution de l'AGE du 31 octobre 2018 (13 ^e résolution de l'AGE du 31 octobre 2018)	15% du montant de l'émission initiale ⁽²⁾	31 décembre 2020	Non utilisée	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées aux points 4, 5, 6 et 7 ci-dessus selon le cas.
Réduction du capital social de la Société par voie d'annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions (14 ^e résolution de l'AGE du 31 octobre 2018)	10% du capital social	30 avril 2020	Non utilisée	Néant.
Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (15 ^e résolution de l'AGE du 31 octobre 2018)	5% du capital social au moment de l'attribution	31 décembre 2021	Non utilisée	Gratuite
Attribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles (16 ^e résolution de l'AGE du 31 octobre 2018)	2% du capital social au moment de l'attribution	30 avril 2020	Non utilisée	Gratuite
Emission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise au profit de Monsieur Pierre Verdet (4 ^e résolution de l'AGE du 29 juin 2018)	1.200	29 décembre 2019	600 BSPCE (7 septembre 2018) 600 BSPCE (28 mars 2019)	Gratuite

- (1) Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre public dans le cadre de l'admission et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris dans le cadre de la sixième (6^e) résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 31 octobre 2018.
- (2) Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre de la neuvième (9^e) résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 31 octobre 2018.
- (3) Catégories de personnes :
- a. une ou plusieurs sociétés d'investissement ou fonds d'investissement français ou étrangers (i) investissant à titre principal, ou ayant investi plus de 5 millions d'euros au cours des 36 mois précédant l'augmentation de capital considérée, dans le secteur des sciences de la vie et technologies de la santé, et (ii) investissant pour un montant de souscription unitaire supérieur à 100.000 euros (prime d'émission comprise) ; et/ou
 - b. un ou plusieurs partenaires stratégiques de la Société, situé(s) en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat (développement, co-développement,

distribution, fabrication, etc.) commerciaux avec la Société (ou une filiale) et/ou à une ou plusieurs sociétés que ces partenaires contrôlent, qui contrôlent ces partenaires ou qui sont contrôlés par la ou les mêmes personnes que ces partenaires, directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Aux termes de l'avis PAR_20181205_10576_GRO, publié le 18 décembre 2018 par Euronext Paris, l'admission et la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris est intervenue le 18 décembre 2018.

En conséquence, les délégations de compétence conférées par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 31 octobre 2018 dans ses sixième (6e) à huitième (8e) résolution, décrites ci-dessus, n'étant données que dans le cadre de l'admission et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, elles ne peuvent plus être utilisées par le conseil d'administration.

Par ailleurs, compte tenu de l'admission et la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 20 décembre 2018 a constaté la levée de la condition suspensive prévue aux troisième (3^e), cinquième (5^e), neuvième (9^e), dixième (10^e), onzième (11^e), douzième (12^e), treizième (13^e), quatorzième (14^e), quinzième (15^e) et seizième (16^e) résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 31 octobre 2018.

6.3 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

6.3.1 Conventions réglementées

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont décrites au paragraphe 11 du présent rapport.

Il n'a pas été conclu d'autres conventions entre la Société et ses mandataires sociaux que celles visées audit paragraphe.

6.3.2 Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital

- Convention conclue entre EPIDEMIO 3D et Monsieur Stéphane RAGUSA

Objet de la convention :

A compter du 2 janvier 2014, Monsieur Stéphane Ragusa loue son appartement de 34m² situé rue Duroc à Paris 7^{ème} à la société Epidemio 3D détenue à 100% par la Société.

Personne intéressée :

Monsieur Stéphane Ragusa, actionnaire majoritaire de la Société.

Modalités :

Au titre de l'exercice 2018, le loyer s'élève à 1000/mois euros charges comprise.

CHAPITRE 7 - OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

A la connaissance de la Société, aucune opération n'a été réalisée sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Il est rappelé que ces opérations font l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité des marchés financiers en application et dans les conditions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ainsi que des articles 223-22 A et 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

CHAPITRE 8 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par la Société et sa filiale au cours de exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 :

Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération due et versée aux membres de la direction générale de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 est présentée ci-après :

Nom	Fonctions	2018			2017		
		Rémunération fixe due (en euros)	Rémunération variable due (en euros)	Avantages de toute nature dus (en euros)	Rémunération fixe due (en euros)	Rémunération variable due (en euros)	Avantages de toute nature dus (en euros)
Stéphane Ragusa	Président directeur général ⁽¹⁾	150.000 €	35.900 €	0 €	140.160 €	-	-
Pierre Verdet	Directeur général délégué ⁽²⁾	50.000 €	35.900 €	0 €	-	-	-
TOTAL		200.000 €	71.800 €	0 €	140.160 €	-	-

(1) Monsieur Stéphane Ragusa a été nommé président de la Société sous forme de société par actions simplifiée dans les statuts constitutifs du 2 octobre 2018. Dans le prolongement de la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration décidée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 2 octobre 2018, le conseil d'administration, lors de sa réunion du même jour, a nommé Monsieur Stéphane Ragusa en qualité de président du conseil d'administration et de directeur général.

(2) Monsieur Pierre Verdet a été nommé directeur général délégué de la Société par le conseil d'administration lors de sa réunion du 2 octobre 2018.

Tableau de synthèse des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des jetons de présence et autres rémunérations attribués aux administrateurs de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 est présentée ci-après :

Nom	2018		2017	
	Jetons de présence (en euros)	Autres rémunérations (en euros)	Jetons de présence (en euros)	Autres rémunérations (en euros)
Stéphane Ragusa Président directeur général	0 €	185.900 €	-	140.160 €
Caravelle Administrateur Représenté par Monsieur Charles Vilgrain	0 €	0 €	-	-
Monsieur Antoine Bricard Administrateur	5.000 €	0 €	-	-
Madame Ombline de Vilèle Administrateur	5.000 €	0 €	-	-
TOTAL	10.000 €	185.900 €	-	140.160 €

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires, lors de sa réunion du 2 octobre 2018, a décidé d'allouer à titre de jetons de présence un montant global maximum de 20.000 euros aux administrateurs au titre de l'exercice qui s'achèvera le 31 décembre 2018 ainsi que

pour chacun des exercices suivants, jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale ordinaire. Elle a également donné au conseil d'administration tous pouvoirs pour répartir, la totalité ou une partie de cette somme, entre ses membres.

CHAPITRE 9 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

9.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le conseil d'administration de la Société n'a mis en œuvre aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

9.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le conseil d'administration de la Société n'a mis en œuvre aucun plan d'attribution gratuite d'actions.

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aucune action attribuée gratuitement n'a été acquise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

CHAPITRE 10 - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaire aux comptes titulaires

MAZARS

Représentée par Monsieur Cyrille Brouard
Tour Exaltis – 61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

Date de première nomination : 30 juin 2014

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter de l'assemblée générale du 30 juin 2014

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Commissaire aux comptes suppléants

Monsieur Jean Saoud

Tour Exaltis – 61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

Date de première nomination : 30 juin 2014

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter de l'assemblée générale du 30 juin 2014

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

CHAPITRE 11 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

11.1 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2018

Contrat d'émission d'un emprunt obligataire

Objet de la convention et modalités :

Le 20 avril 2018, la Société a émis un emprunt obligataire d'un montant nominal de 1.100.000 euros représenté par 1.100.000 obligations ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune (ci-après les « **O-2018** »). Ces obligations ont été souscrites par les sociétés Caravelle, Clearside, GM Invest ainsi que Messieurs Philippe Régnier et Antoine Bricard. Cette émission a donné lieu à la conclusion d'un contrat d'émission entre la Société et les souscripteurs dont les principaux termes sont décrits à la section 21.1.2 de la Partie I du prospectus en date du 4 décembre 2018 sur lequel l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°18-545.

Personne concernée :

La société Caravelle, détenant, directement ou indirectement, plus de 10% du capital social à la date d'émission des O-2018, les contrats d'émissions qu'ils ont conclus avec la Société sont soumis à la procédure des conventions réglementées prévue à l'article L. 227-10 du Code de commerce, la Société étant une société par actions simplifiée à la date d'émission.

Procédure :

En conséquence, ces contrats seront soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019 devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, et statuant sur la base d'un rapport spécial du commissaire aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

11.2 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2018

Néant

11.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES, MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2018

- Convention conclue entre EPIDEMIO 3D et Predilife

En 2018, Predilife a versé de nouvelles avances à Epidemio 3D pour 664.049 euros, portant le montant total prêté sans intérêts de 3.530.309 euros à 4.183.180 euros.

11.4 CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNES PAR LA SOCIETE A DES TIERS

Néant.

11.5 CONVENTIONS CONCLUE ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES

Aucune.

CHAPITRE 12 - INFORMATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Fait à Paris,
Le 30 avril 2019

Le conseil d'administration

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

SA PREDILIFE - Bilan actif Consolidé

Etat exprimé en euros

	31/12/2018			31/12/2017		
	Brut	Amort. Et Dépréc.	Net	Brut	Amort. Et Dépréc.	Net
ECART D'ACQUISITION						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	306 283	101 180	205 103	118 207	63 654	54 554
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	69 370		69 370	69 370		69 370
TITRES MIS EN EQUIVALENCE						
TOTAL (II)	375 653	101 180	274 473	187 577	63 654	123 924
STOCKS ET EN-COURS						
CREANCES						
Créances clients et comptes rattachés						
Autres créances et comptes de régularisation	499 778		499 778	261 702		261 702
Capital souscrit appelé, non versé						
IMPOT DIFFERE ACTIF						
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	61 108	15 106	46 002			
DISPONIBILITES	1 485 722		1 485 722	622 638		622 638
TOTAL (III)	2 046 608	15 106	2 031 502	884 340		884 340
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF (I à VI)	2 422 261	116 286	2 305 975	1 071 917	63 654	1 008 264

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

SA PREDILIFE - Bilan passif Consolidé

Etat exprimé en euros

	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel	68 954	58 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	6 543 978	2 903 200
Ecart de réévaluation		
Ecart de conversion		
Réserves consolidées	- 4 254 028	- 2 599 070
Résultat net part du groupe	- 2 371 004	- 1 654 958
Intérêts des minoritaires		
Total des capitaux propres	- 12 100	- 1 292 328
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Totaux des autres fonds propres		
Provisions		
Provisions pour charges		
Total des provisions		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes financières	1 546 553	2 071 947
DETTE D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	429 404	65 247
Dettes fiscales et sociales	170 312	163 397
DETTES DIVERSES	171 806	
IMPOT DIFFERE PASSIF		
Total des dettes	2 318 075	2 300 591
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	2 305 975	1 008 263
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	-2 371 004,42	-1 654 958,29
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants , et soldes créditeurs de banques et CCP	0,00	0,00

SA PREDILIFE - Compte de Résultat Consolidé

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

	12 mois	12 mois
Montant du chiffre d'affaires	16 886	37 416
Autres produits reprise de provision d'exploitation	55 372	4 587
Total des produits d'exploitation	72 258	42 002
Achats consommés	2 082	
Autres charges d'exploitation	1 293 942	889 274
Impôts, taxes et versements assimilés	15 341	10 918
Charges de personnel	1 078 838	976 031
Dotations aux amortissements :		
- sur immobilisations	37 506	33 887
Autres charges	7	7 015
Total des charges d'exploitation (2)	2 427 716	1 917 125
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 2 355 458	- 1 875 123
Total des produits financiers	54 585	19 668
Total des charges financières	144 986	65 837
RESULTAT FINANCIER	- 90 401	- 46 169
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	- 2 445 859	- 1 921 292
Total des produits exceptionnels	-	95 550
Total des charges exceptionnelles	175 225	4 112
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 175 225	91 438
Résultat avant impot des entreprises intégrées	- 2 621 084	- 1 829 854
Impôts	250 080	174 895
Résultat net des entreprises intégrées	- 2 371 004	- 1 654 959
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions		
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	- 2 371 004	- 1 654 959
Part revenant aux minoritaires		
Résultat net part au groupe	- 2 371 004	- 1 654 959
Résultat par action - Nombre d'actions 2 758 154	- 0,86	- 0,60
Résultat dilué par action	- 0,86	- 0,60

Tableau de flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	- 2 371 004	- 1 654 958
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	37 506	33 848
+/- Dotation nette prime émission emprunt obligataire	220 000	
-/+ Plus et moins-values de cession		
+ Coût de l'endettement financier net		
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)		
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	- 2 113 498	- 1 621 110
- Impôts versé (B)		
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	304 801	95 254
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)	- 1 808 697	- 1 525 856
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 188 076	- 41 262
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés) * cf. traitement alternatif 6.2		
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	- 188 076	- 41 262
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	3 651 232	
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	- 46 002	
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		
• Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
• Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	91 000	45 500
- Remboursements d'emprunts et intérêts courus	- 365 815	- 120 747
- Prime d'émission de l'emprunt obligataire versée	- 220 000	
+/- Apport / remboursement de compte courant	- 250 579	250 675
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement (F)	2 859 836	175 428
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	21	39
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)	863 084	-1 391 651
Trésorerie début d'exercice	622 638	2 014 289
Trésorerie fin d'exercice	1 485 722	622 638

Tableau de variation des capitaux propres

Var. des capitaux propres	Capital	Primes émission	Réserves conso	Résultat	Cap Propres part groupe	Cap propres
Capitaux propres 31/12/2017	58 500	2 903 200	- 2 599 070	- 1 654 958	- 1 292 328	- 1 292 328
Augmentation de capital	10 454	3 640 778			3 651 232	3 651 232
Affectation du résultat N-1			- 1 654 958	1 654 958		
Résultat Groupe				- 2 371 004	- 2 371 004	- 2 371 004
Ecart de conversion					-	-
Capitaux propres 31/12/2018	68 954	6 543 978	- 4 254 028	- 2 371 004	- 12 100	- 12 100

1. Note d'introduction

La Société établit des comptes sociaux en application des règles comptables françaises (PCG) et du PCG 99.02.

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 30 avril 2019.

Les états financiers du Groupe ont été établis en Euro. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

1.1. Présentation de l'activité

PREDILIFE a été créé en 2004 par Stéphane RAGUSA (actuel Président de la Société) sous la dénomination STATLIFE. L'objet de la Société est le développement d'outils de prédiction de maladies, en particulier le cancer du sein.

Depuis l'origine, la Société travaille en partenariat avec l'Inserm et l'institut de cancérologie Gustave Roussy dans lequel elle exerce son activité. Elle a développé des contrats de partenariat avec d'autres organismes français et américains afin d'avoir accès à leur bases de données permettant l'élaboration d'un test de prédiction du cancer du sein.

En 2013, elle crée une filiale aux Etats-Unis, notamment dans le cadre de la conclusion d'un contrat avec le *Breast Cancer Screening Consortium* d'accès à leur base de données sur le dépistage du cancer du sein sur un million de femmes américaines et en vue à terme d'une commercialisation de ses produits aux Etats-Unis.

La Société a engagé des dépenses de recherche et de développement en vue de commercialiser en Europe et aux Etats-Unis son test de prédiction MammoRisk® du cancer du sein et son logiciel de mesure de la densité mammaire DenSeeMammo.

La Société PREDILIFE est ci-après dénommée la « Société » et collectivement avec sa filiale le « Groupe ».

1.2. Faits marquants de l'exercice 2017

Le Groupe a réalisé une étude clinique et obtenu un agrément pour le logiciel DenSeeMammo de la *Food and Drug Administration* (« FDA »), organe de contrôle américain de la mise sur le marché des dispositifs médicaux.

Le Groupe réalise ses premières ventes de son outil de *scoring* MammoRisk® et du logiciel DenSeeMammo.

1.3. Faits marquants de l'exercice 2018

▪ Emission d'un emprunt obligataire

En avril 2018, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 1 100 000 euros, au taux fixe annuel de 5% et à échéance du 30 juin 2021, afin de couvrir ses besoins de trésorerie dans la perspective du développement de la commercialisation de ses produits.

▪ Changement de dénomination sociale

L'assemblée générale mixte du 2 octobre 2018 a décidé du changement de dénomination sociale de «STATLIFE » en « PREDILIFE ».

▪ Transformation de la Société

L'assemblée générale a décidé lors de sa réunion du 2 octobre 2018 de transformer la Société de SAS en Société Anonyme (SA).

▪ Modification de la valeur nominale des actions de la Société

L'assemblée générale a décidé lors de sa réunion du 2 octobre 2018 :

- de diviser par quarante la valeur nominale des actions de la Société qui est ainsi réduite de un euro (1 €) à zéro virgule zéro vingt-cinq centimes d'euros (0,025 €)
- de multiplier par quarante le nombre d'actions composant le capital social qui passent de cinquante-neuf mille trois cent (59.300) actions ordinaires à deux millions trois cent soixante-douze mille (2.372.000) actions ordinaires.

▪ Introduction en bourse en décembre 2018 sur le marché Euronext Growth Paris

A cette occasion, l'emprunt obligataire a été converti en actions et la société a réalisé une augmentation de capital. Le nombre d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre s'établit à 386.154.

À la suite de la réalisation de l'augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en bourse, le capital social de PREDILIFE s'est élevé à 68.953,85 €, divisé en 2.758.154 actions ordinaires réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Stéphane Ragusa	1.526.076	2.966.076	55,33%	62,82%
Caravelle	808.571	1.220.971	29,32%	25,86%
Antoine Bricard	89.414	89.414	3,24%	1,89%
Clearside Holding APS	57.156	57.156	2,07%	1,21%
Salariés	27.200	27.200	0,99%	0,58%

Actions auto-détenues	4.800	0	0,17%	0,00%
Public	244.937	360.937	8,88%	7,64%
TOTAL	2.758.154	4.721.754	100,00%	100,00%

1.4. Evènements postérieurs à la clôture

En 2019, la société va lancer la commercialisation de son test Mammorisk, en Europe et aux Etats Unis. Les premiers tests ont été vendus à l'Hôpital Américain de Neuilly en février.

Pour le marché américain, la société a mis en place un partenariat avec le laboratoire américain *Precision Genetics* afin d'effectuer les tests génétiques de la solution MammoRisk® aux États-Unis.

La société vise une nouvelle augmentation de capital avant l'été pour financer le déploiement européen.

2. Référentiel comptable - Modalité de consolidation - Méthodes et règles d'évaluation

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2018 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France et notamment au règlement CRC n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les comptes consolidés présentés concernent les périodes du premier janvier au 31 décembre 2018. Les exercices ont une durée de 12 mois.

Les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre. Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes annuels des sociétés intégrées dans le périmètre d'intégration du Groupe au 31 décembre de chaque exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- principe d'image fidèle,
- principe d'homogénéité des méthodes,
- principe d'importance relative,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

2.2. Continuité d'exploitation et financement

Le Groupe exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible et effectue un suivi régulier de ses sources de financement afin d'assurer une liquidité suffisante à tout moment. La levée de fonds prévue pour l'été permettra d'assurer le besoin de trésorerie pour les douze mois à venir.

2.3. Modalités de consolidation

2.3.1. Périmètre de consolidation

Le règlement CRC 99-02 a été appliqué pour le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation toutes les filiales et participations placées, à la date de clôture de ses comptes, sous le contrôle direct ou indirect de la Société mère PREDILIFE.

La liste des sociétés consolidées est la suivante :

Société	Exercice	Nombre d'actions	Actions détenues	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration
Prédilife	2017	58500	58500	Mère	Mère	IG
	2018	2758154	2758154	Mère	Mère	IG
Epidemio 3D Inc.	2017	50000	50000	100%	100%	IG
	2018	50000	50000	100%	100%	IG

EPIDEMIO3D Inc, est une *corporation* de l'état du Delaware au capital social de 50 000 dollars américains et dont le siège social est situé 50 Milk street, 16th Floor, Boston, Massachusetts. Elle a été constituée le 16 septembre 2013.

La filiale se trouve sous contrôle exclusif ; elle est donc intégrée globalement.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes de la filiale consolidée, après retraitement éventuels,
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires dits « intérêts minoritaires »,
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

2.3.2. Méthode de conversion

La devise utilisée pour l'établissement des comptes consolidés est l'euro.

La filiale américaine est considérée comme une entreprise étrangère non autonome en raison des flux de trésorerie et des liens commerciaux avec sa mère.

Conformément au CRC n°99-02, les écarts de conversion constatés par l'application de cette méthode, tant sur les éléments monétaires qui figurent au bilan que sur les éléments du compte de résultat, sont inscrits au compte de résultat consolidé en « Charges et Produits financiers ».

Les comptes de bilan de la filiale sont convertis en euro au cours de clôture et les comptes de résultat au cours moyen de l'exercice.

Le cours officiel entre l'euro et le dollar est celui indiqué par la Banque de France.

€ / \$	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Cours moyen	1,0962	1,1069	1,1297	1,145
Cours de clôture	1,1097	1,0541	1,1993	1,1809

2.3.3. Estimation et jugement comptable

La préparation des comptes consolidés amène la direction à revoir régulièrement des évaluations et fonde ses estimations sur des données historiques et sur différentes hypothèses qui, au regard des circonstances, sont jugées les plus raisonnables et probables, celles-ci servant de base à la détermination des valeurs au bilan des actifs et passifs, des produits et charges dans les comptes consolidés.

2.4. Méthodes et règles comptables

Les principes comptables et les règles d'évaluation présidant à l'établissement des comptes consolidés sont les mêmes que ceux appliqués pour les comptes annuels et édictés par le Code de Commerce (art.L233-22).

Les méthodes préférentielles préconisées par le règlement CRC 99-02 ont été appliquées comme détaillé ci-après:

Application des méthodes préférentielles	Oui/non/NA
- Comptabilisation des contrats de location financement	NA
- Provisionnement des engagements de retraite	NON
- Immobilisation des frais de développement	NON
- Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture	NA
- Etalement des frais d'émission et des primes de remboursement des emprunts obligataires	NA

2.4.1. Comptabilisation des Crédits d'impôts

La Société a enregistré le produit du crédit d'impôt recherche (« CIR ») et du crédit d'impôt innovation (« CII ») en diminution de l'impôt sur les sociétés pour 250 080 €.

Une partie de ce crédit d'impôt a en partie été financée à hauteur de 171 805 € figurant dans le poste des autres dettes.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (« CICE ») est comptabilisé en diminution des charges de personnel. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de prospections de nouveaux marchés. Il s'élève pour 2018 à 12 507 euros.

2.4.2. Ecart d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- le coût d'acquisition des titres de participation
- la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs à la date d'acquisition.

La seule filiale consolidée a été créée par le Groupe en 2013 et est détenue à 100% depuis l'origine. Par conséquent, les comptes consolidés ne comportent pas d'écart d'acquisition.

2.4.3. Impôts différés

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé dans un horizon raisonnable.

Le Groupe n'a pas enregistré d'impôts différés actifs, ni d'impôts différés passif.

2.5. Notes sur les actifs

2.5.1. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leur utilisation envisagée.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou d'usage prévue.

Les principales variations des postes d'immobilisations et d'amortissements de l'exercice sont retranscrites dans le tableau ci-après :

Immobilisations			
<i>(montants en €)</i>	31/12/2017	Acquisition	31/12/2018
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	118 207	188 076	306 283
Matériel de bureau et informatique	118 207	188 076	306 283
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	69 370	-	69 370
Dépôt de Garantie BPI	67 500	-	67 500
Dépôt de Garantie Loyer	1 870		1 870
Total de l'actif immobilisé	187 577	188 076	375 653

La société a fait l'acquisition en fin d'exercice d'un matériel pour le séquençage de l'ADN pour un montant total de 175 683 € HT.

Amortissements			
<i>(montants en €)</i>	31/12/2017	Amortissement	31/12/2018
Matériel de bureau et informatique	63 654	37 526	101 180
Total des amortissements	63 654	37 526	101 180

Une dépréciation d'actif est constatée lorsque la valeur actuelle d'un actif est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou la valeur d'usage.

Aucune dépréciation de l'actif immobilisé n'a été constatée au cours de l'exercice.

a. Immobilisations incorporelles

Le Groupe n'a pas activé les dépenses de développement. L'ensemble de ces dépenses ont été comptabilisées en charges.

b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées de matériels informatiques et de mobilier. Elles sont amorties selon un mode linéaire selon la durée suivante :

- Matériel informatique (PC serveurs ...) : sur 3 ans
- Matériel séquençage ADN : 10 ans
- Mobilier : sur 5 ans

Le Groupe n'a pas de bien financé en crédit-bail.

c. Immobilisations financières

A la clôture des exercices 2018, les immobilisations financières sont constituées :

- d'un dépôt de garantie de loyer pour les locaux sur Paris : 1 870 €
- d'avances à Bpifrance en garantie des prêts consentis : 67 500 €

2.5.2. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition ou de production. Une provision est constituée si leur valeur de réalisation est inférieure.

A la clôture de l'exercice 2018, le Groupe n'a pas de stocks ni d'en-cours.

2.5.3. Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent :

- la valeur nominale du crédit impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice au cours duquel les dépenses exigibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées,
- un crédit de tva remboursable l'année suivante,
- des avances sur notes de frais aux salariés.

A la clôture de l'exercice 2018, les créances et autres créances se décomposent de la manière suivante :

<i>(montants en €)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Créances et comptes rattachés	-	-
Crédits d'impôt (CIR, CII, CICE, CID)	262 587	190 613
<i>dont CIR</i>	<i>250 080</i>	<i>97 775</i>
<i>dont CII</i>		<i>80 000</i>
<i>dont CICE</i>	<i>12 507</i>	<i>12 838</i>
Crédit de tva et Tva sur factures non parvenues	230 433	56 834
Avances sur notes de frais	5 587	12 993
Charges constatées d'avance	1 171	1 261
Total des Créances et autres créances	499 778	261 701

L'ensemble des créances a une échéance inférieure à 1 an.

2.5.4. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

La trésorerie et les valeurs mobilières de placement comptabilisées au bilan comprennent les disponibilités bancaires et des titres de placement.

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées pour leur valeur nominale.

La société détient ses propres titres pour 61 108 euros soit 4.920 actions équivalent à 0,207% du capital social.

2.6. Notes sur les passifs

2.6.1. Composition du capital social

a. Historique du capital social sur les exercices 2017 et 2018

En 2017, la société avait un capital de social de 58 500 euros divisé en 58 500 parts de 1 euro chacune.

En Aout 2018, des salariés ont exercé des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (ci-après les « **BSPCE** ») à hauteur de 800 parts sociales.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des associés du 2 octobre 2018 a décidé la division du nominal par 40 ramenant la valeur nominale de l'action à 0,025 €.

Le capital alors de 59 300 parts de 1 euro a été converti en 2 372 000 actions de 0,025 euros.

Le 20 décembre 2018, l'emprunt obligataire a été converti en actions et la société a levé une augmentation de capital. Le nombre d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre s'établit à 386.154.

À la suite de la réalisation de l'augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en bourse, le capital social de Predilife s'élève à 68.953,85 €, divisé en 2.758.154 actions ordinaires.

	31/12/2017	31/12/2018
Capital social	58 500 €	68 954 €
Nombre d'actions ordinaires	58 500	2 758 154

b. Composition du capital potentiel - Instruments dilutifs

La Société a procédé à l'attribution de différentes valeurs mobilières donnant accès au capital au cours des exercices précédents.

Les conditions et modalités des plans de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (ci-après les « **BSPCE** ») mis en place par la Société sont les suivants :

Plan	Plan BSPCE 2015	Plan BSPCE 2018
Date d'assemblée	30 juin 2014	29 juin 2018
Date de décision du président de la Société sous la forme de société par actions simplifiée	15 avril 2015	7 septembre 2018
Nombre total de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »)	800	600
<i>BSPCE attribués à Monsieur Pierre Verdet</i>	0	600
<i>BSPCE attribués aux autres mandataires sociaux dirigeants</i>	0	0
Point de départ d'exercice	15 avril 2016	7 septembre 2019
Date d'expiration	15 avril 2020	7 septembre 2023
Prix d'exercice unitaire des BSPCE	90 €	500 €
Nombre d'actions souscrites à la date du Document de Base	0	0
Nombre de BSPCE caducs	0	0
Nombre de BSPCE restant	800	600
Nombre d'actions pouvant être souscrites sur exercice des BSPCE ⁽¹⁾	32.000	24.000

2.6.2. Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Les provisions ont un caractère éventuel au titre de leur montant ou de leur échéance mais correspondent à une obligation probable ou certaine à la date de clôture.

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation résultant d'un évènement passé. Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Au titre des exercices 2018, le Groupe n'a pas comptabilisé de provision.

2.6.3. Dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la manière suivante :

<i>(montants en €)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Prêts bancaires	1 360 000	1 716 875
Intérêts courus sur emprunts	-	8 940
Avance assurance prospection Coface	182 000	91 000
Avance remboursable		
Compte courant du dirigeant et rompus	4 553	255 132
Total dettes financières et rompus	1 546 553	2 071 947

Le détail des prêts bancaires en cours au 31 décembre 2018 ainsi que leurs échéances sont les suivants :

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018												
Date	Organisme	Durée	Conditions	Taux	Mtt origine	Début d'ex	Nouveaux emprunts	Remb. 2018	Fin d'ex	à -1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
2012	OSEO	16t	Différé rembt 2 ans, 1ère échéance 31/03/2015 - Amort linéaire	0%	278 000	86 875		86 875	-	-		
2014	BPI	20t	Différé rembt 7 trimestres, 1ère échéance 31/12/2016 - Amort linéaire	2.48% jusqu'au 06/09/2014 puis TME +1.59%	250 000	200 000		62 500	137 500	50 000	87 500	
2015	BPI	20t	Différé rembt 2 ans, 1ère échéance 31/12/2017 - Amort linéaire	0%	330 000	330 000		82 500	247 500	66 000	181 500	
2015	BPI	20t	Différé rembt 2 ans, 1ère échéance 31/12/2017 - Amort linéaire	1.99% jusqu'au 15/07/2015, puis TME +1.07% 2.87%	500 000	500 000		125 000	375 000	100 000	275 000	
2016	BPI	20t	Différé rembt 2 ans, 1ère échéance 31/03/2019 - Amort linéaire	jusqu'au 18/10/2016, puis TME +2.66%	600 000	600 000			600 000	120 000	480 000	-
Totaux					1 958 000	1 716 875		356 875	1 360 000	336 000	1 024 000	

Les avances COFACE s'élèvent à 182 000 euros au 31/12/2018. Elles ont été versées dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection sur la zone Canada - Etats Unis et sont destinées à prendre en charge une partie des dépenses de prospections engagées sur cette zone.

Les avances sont remboursables en cas de réalisation de ventes sur ces marchés. La période de garantie s'étalait du 01 décembre 2014 au 30 novembre 2018.

L'amortissement de l'avance s'étalera du 01/12/2018 au 30/11/2024.

Le taux d'amortissement pour le remboursement de ces avances est le suivant :

- 7% des ventes de biens réalisées (c'est-à-dire les facturations de l'assuré aux clients locaux où aux filiales de l'assuré situées dans la zone géographique couverte)
- 14% des prestations de services (aux mêmes personnes)

- 30% des sommes obtenues au titre de la cession des droits de propriété intellectuelle de l'assuré sur cette zone géographique

En raison de l'impossibilité d'évaluer précisément l'amortissement des avances remboursables, mais compte tenu des objectifs du groupe sur la zone géographique en question, l'échéance de remboursement des avances estimée est la suivante :

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018				
Organisme	Fin d'ex	à -1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
COFACE	182 000		182 000	

L'endettement financier net du Groupe se présente comme suit :

<i>(montants en €)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 546 830	622 638
Concours bancaires courants		
Trésorerie net des courants bancaires courants :	1 546 830	622 638
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 360 000	1 725 815
Avance assurance prospection Coface	182 000	91 000
Compte courant du dirigeant et rompus	4 553	255 132
Emprunt et dettes de crédit bail	0	0
Endettement financier net lié aux opérations :	1 546 553	2 071 947
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Endettement financier net consolidé	-277	1 449 309

<i>(montants en €)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Prêts bancaires	1 360 000	1 716 875
Intérêts courus sur emprunts	-	8 940
Avance assurance prospection Coface	182 000	91 000
Avance remboursable		
Compte courant du dirigeant	4 553	255 132
Total dettes financières	1 546 553	2 071 947

2.6.4. Dettes d'exploitation, dettes diverses et comptes de régularisation

Les dettes d'exploitation, dettes diverses et comptes de régularisation ont été évaluées pour leur valeur nominale et se décomposent de la manière suivante :

<i>(montants en €)</i>	31/12/2018	31/12/2017
dettes fournisseurs et compes rattachés	429 404	65 247
dettes fiscales et sociales	170 312	163 397
Autres dettes	171 805	
Total dettes	771 521	228 644

Le poste autres dettes correspond au préfinancement du crédit impôt recherche 2018 à hauteur de 171 805 € sur les 250 080 € attendus.

2.6.5. Elimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, cette opération consiste à éliminer dans les comptes consolidés toutes les transactions et résultats entre la société mère et Epidemio, ces opérations correspondent à :

- Solde des comptes de bilan inter sociétés (clients, fournisseurs, comptes courants)
- Ventes, achats prestations inter sociétés.

2.7. Notes sur le compte de résultat

2.7.1. Chiffre d'affaires

Sur l'exercice 2018, le Groupe a comptabilisé du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires du groupe est principalement constitué de ventes de logiciel, de ventes de prestations de formation et sera composé de vente de test prédictif à l'avenir.

La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature des ventes réalisées :

- les ventes de logiciel donnent lieu à l'enregistrement du chiffre d'affaires au moment du transfert de propriété du logiciel,
- les ventes de prestation de service de formation sont comptabilisées lors du fait générateur de la réalisation de ces formations,
- les ventes de tests de prédiction donnent lieu à l'enregistrement du chiffre d'affaires lors de la réalisation effective du test auprès du patient.

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des escomptes, rabais et ristournes qui peuvent être accordés aux clients.

Ce chiffre d'affaires a été réalisé par la société consolidante et s'élève à 16 886 euros à la clôture de l'exercice. Il est principalement réparti de manière suivante :

- Ventes de l'outil de scoring MammoRisk[®] et du logiciel DenSeeMammo
France : 11 386 euros
Belgique : 5 500 euros

2.7.2. Autres produits d'exploitation

Sur l'exercice 2018, ils se composent principalement d'une subvention d'Unicancer pour 53.271€.

2.7.3. Charges d'exploitation

	31/12/2018	31/12/2017
Achats approvisionnements	2 082	
Autres achats et charges externes	1 293 942	889 274
<i>Dont consommables</i>	6 838	14 334
<i>Locations</i>	34 521	41 246
<i>Maintenance</i>	612	6 064
<i>Assurances</i>	24 361	24 968
<i>Frais de colloques et séminaires</i>	9 730	10 725
<i>Honoraires comptables et juridiques</i>	124 385	149 319
<i>Honoraires introduction en bourse</i>	487 662	
<i>Honoraires de conseil</i>	330 252	365 704
<i>Publicité foires expo salons</i>	185 781	65 172
<i>Frais de déplacement, mission réception</i>	69 347	116 207
<i>Divers</i>	20 454	95 536
Impôts, taxes et versements assimilés	15 341	10 918
Salaires et traitements	787 276	713 649
Charges sociales du personnel	291 562	262 382
Dotation aux amortissements :		
- sur immobilisations	37 506	33 887
Autres charges	8	7 015
Total des charges d'exploitation	2 427 718	1 917 125

(*) dont affecté à la recherche 599 955 euros pour 2018

2.7.4. Résultat financier

Les charges financières correspondent :

- aux intérêts des prêts bancaires, de l'emprunt obligataire et
- aux différences négatives de change
- à l'amortissement de la prime de remboursement anticipé de l'emprunt obligataire

Les produits financiers correspondent aux différences positives de change.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

<i>(montants en €)</i>	2018	2017
Résultat de cession des valeurs mobilières de placement		19 668
Dot financières aux amort. Et provisions	-60 423	
Intérêts et charges assimilées	-70 436	-36 563
Différences positives de change	40 457	-29 274
Résultat financier	-90 402	-46 169

Résultat exceptionnel

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le Groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2018 s'élève à 175 225 euros. Il est constitué de l'amortissement exceptionnel de la prime de remboursement anticipé de l'emprunt obligataire.

2.7.5. Impôt sur le bénéfice

A – Preuve d'impôt :

L'impôt sur les sociétés dû au titre des deux exercices se compose uniquement de la charge d'impôt exigible. En effet, aucun impôt différé lié aux différences temporaires n'a été constaté au cours des deux exercices :

En euros	31/12/2018	31/12/2017
Résultat avant impôt	- 2 621 084	- 1 829 853
Taux d'impôt standard France	28,00%	33,33%
Impôt théorique (produit)	733 904	609 890
Différence de taux d'impôt sur les résultats de la filiale US	- 13 888	- 37 182
Non activation des déficits	- 720 015	- 572 545
Redressements fiscaux		
Crédits d'impôts	250 080	174 895
Différences permanents	13	163
Impôt sur les résultats (produit)	250 080	174 895

B - Suivi des reports déficitaires

Les déficits fiscaux du Groupe au 31 décembre 2018 s'élèvent à :

Pour la France : 4 078 425 euros. Ces déficits ne sont pas activés dans les comptes consolidés

Pour les Etats Unis : 2 291 691 dollars soit 2 001 477 euros. Ces déficits ne sont pas activés dans les comptes consolidés.

Ils sont reportables sans limitation de délai.

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période.

2.7.6. Résultat par action

Pour 2018, le résultat du Groupe étant négatif, la perte diluée par action serait nécessairement inférieure à la perte de base et cet instrument ne pourrait être considéré comme dilutif. En conséquence, le résultat dilué par action présenté au pied du compte de résultat consolidé est égal, pour chacun des exercices présenté, au résultat de base par actions.

2.7.7. Engagements hors bilan

Engagement donnés :

Engagements de retraite et prestations assimilées

Les engagements en matière de retraite n'ont pas été provisionnés dans les comptes du Groupe. La provision a été évaluée en retenant les hypothèses suivantes :

- Application de la convention collective du Syntec
- Départ volontaire en retraite à l'âge de 63 ans
- Taux de progression des salaires de 2% par an
- Taux d'actualisation 2%

L'évaluation de l'engagement avec prise en charge d'un taux de cotisations de 47% s'élève à **104 932 €**

Engagements relatifs aux crédits

Les crédits en cours auprès des établissements de crédit s'inscrivent dans le cadre de prêts au titre de l'innovation.

Les prêts sont garantis par le Fonds National de Garantie Prêts pour l'innovation et par le Fonds Européen d'Investissement.

Ils sont également garantis par des dépôts de garantie effectués par le groupe auprès de Bpifrance et s'élevant à 67 500 euros.

2.7.8. Rémunération des dirigeants

MONSIEUR STEPHANE RAGUSA <i>Président directeur général ⁽¹⁾</i>	Exercice 2018	
	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	185.900 €	185.900 €

2.7.9. Honoraires des commissaires aux comptes

MAZARS	Exercice 2018	
	Montants dus	Montants versés
Honoraires HT de commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés	35 000 €	35 000 €
Honoraires des Services Autres que le commissariat aux comptes	80 000 €	80 000 €

2.7.10 Effectifs du groupe

Effectifs moyens en ETP sur la période	Exercice 2017			Exercice 2018		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
France	6,05	3,02	9,07	6,43	3	9,43
Etats Unis	1	0	1	1	0	1
TOTAL	7,05	3,02	10,07	7,43	3	10,43

Masse salariale en euros	Exercice 2017			Exercice 2018		
	Salaires Bruts	Cotisations sociales	Total	Salaires Bruts	Cotisations sociales	Total
France	670 894	255 737	926 631	750 441	281 884	1 032 325
Etats Unis	42 171	7 228	49 399	36 835	9 678	46 513
TOTAL	713 065	262 965	976 030	787 276	291 562	1 078 838

2.7.11 Transactions avec les parties liées

- 1 Les transactions avec des entreprises associés et partie liée : **Néant**
- 2 Les transactions avec des sociétés qui exercent un contrôle sur le groupe ou avec des entreprises associées : **Néant**
- 3 Les transactions avec des membres des organes du conseil d'administration du groupe, les transactions avec des membres des organes d'administration du groupe ou leurs proches

Location d'un appartement de 34 m² cis 22 rue Duroc à Paris 7^{ème} par Monsieur Stéphane Ragusa pour un montant de 22 125 € par an et versement d'un dépôt de garantie de 1 870 €.

Mise à disposition d'un compte courant d'associé non rémunéré par M. Stéphane Ragusa s'élevant à 4 536 € au 31/12/2018.

PREDILIFE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes consolidés

Exercices clos le 31 décembre 2018

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

PREDILIFE

Société anonyme au capital de 68 954 €

Siège social : 39 rue C. Desmoulins

1 Bât. Maurice Tubiana

Institut G. Roussy Campus Cancer

94800 VILLEJUIF

RCS CRETEIL : 453 164 790

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2018

PREDILIFE

*Rapport du commissaire
aux comptes sur les
comptes consolidés*

*Exercices clos le 31
décembre 2018*

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société PREDILIFE.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PREDILIFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PREDILIFE

*Rapport du commissaire
aux comptes sur les
comptes consolidés*

*Exercices clos le 31
décembre 2018*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider sa société ou cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

PREDILIFE

*Rapport du commissaire
aux comptes sur les
comptes consolidés*

*Exercices clos le 31
décembre 2018*

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

PREDILIFE

*Rapport du commissaire
aux comptes sur les
comptes consolidés*

*Exercices clos le 31
décembre 2018*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

PREDILIFE

*Rapport du commissaire
aux comptes sur les
comptes consolidés*

*Exercices clos le 31
décembre 2018*

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris La Défense, le 30 avril 2019,

Le Commissaire aux comptes

M A Z A R S

CYRILLE BROUARD

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018



Marie HOUSSIN
Katelle MARCHADIER
Experts-Comptables
Associées

Etats de synthèse

S.A. PREDILIFE

IGR CAMPUS CANCER

1 Bâtiment Maurice Tubiana

94800 VILLEJUIF

Exercice du : 01/01/2018 au 31/12/2018

APE : 5829C

SIRET : 45316479000025

SARL H&M Expertise - au capital de 210.000 €
Société d'Expertise-Comptable
Siège : 48, rue du Sergent Bobillot - 37000 TOURS
Tél. : 02.47.20.12.15 - Site internet : hmexpertise.fr
RCS TOURS 498 899 699 - SIRET : 498 899 699 00025

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	175 683	531	175 152	
	Autres immobilisations corporelles	129 606	100 119	29 487	53 920
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	11 178		11 178	11 178	
Créances rattachées à des participations	4 183 181		4 183 181	3 519 131	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	69 370		69 370	69 370	
	TOTAL (II)	4 569 018	100 650	4 468 368	3 653 600
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				440 184
	Autres créances	502 959		502 959	263 369
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	61 108	15 106	46 002		
DISPONIBILITES	1 475 353		1 475 353	616 486	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	862		862	1 144
	TOTAL (III)	2 040 283	15 106	2 025 176	1 321 183
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		6 609 300	115 756	6 493 544	4 974 783

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

69 370

3 588 501

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	68 954	58 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 543 978	2 903 200
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	5 850	5 850
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	233 389	233 389
	Report à nouveau	(504 348)	259 908
	Résultat de l'exercice	(2 167 921)	(764 256)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	4 179 901	2 696 591
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 360 000	1 725 815
	Emprunts et dettes financières divers	4 536	255 132
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	425 211	43 819
	Dettes fiscales et sociales	170 072	162 426
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	353 823	91 000	
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	2 313 643	2 278 193
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	6 493 544	4 974 783
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(2 167 921,43)	(764 256,15)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 289 643	918 193
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				22 150
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	16 886		16 886	444 284
	Montant net du chiffre d'affaires	16 886		16 886	466 434
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			53 271	1 000
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			1 476	3 581	
Autres produits			625	6	
Total des produits d'exploitation (1)				72 258	471 020
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			2 082	
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 098 677	508 089
	Impôts, taxes et versements assimilés			14 251	9 383
	Salaires et traitements			750 441	670 894
	Charges sociales du personnel			281 884	255 737
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			37 313	33 685
	- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			8	7 015	
Total des charges d'exploitation (2)				2 184 655	1 484 803
RESULTAT D'EXPLOITATION				(2 112 398)	(1 013 783)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 112 398)	(1 013 783)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	20	19 668
Total des produits financiers		20	19 668
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	60 423 70 436 35	36 563
Total des charges financières		130 894	36 563
RESULTAT FINANCIER		(130 874)	(16 896)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(2 243 272)	(1 030 678)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		95 550
Total des produits exceptionnels			95 550
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	46 174 684	3 023 1 000
Total des charges exceptionnelles		174 730	4 023
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(174 730)	91 527
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(250 080)	(174 895)
TOTAL DES PRODUITS		72 278	586 238
TOTAL DES CHARGES		2 240 199	1 350 495
RESULTAT DE L'EXERCICE		(2 167 921)	(764 256)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptes n°2018-01 du 20 avril 2018 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 493 544** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **72 278** euros et un total **charges** de **2 240 199** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-2 167 921** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation, image fidèle, comparabilité,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- régularité, sincérité,
- prudence.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

1- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, les immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Les immobilisations corporelles sont constituées de matériels informatiques et de mobilier.

La société a fait l'acquisition en fin d'exercice d'un matériel pour le séquençage de l'ADN pour un montant total de 175 683 € HT.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon un mode linéaire selon la durée suivante :

- Matériel informatique (PC serveurs ...) sur 3 ans
- Matériel séquençage ADN sur 10 ans
- Mobilier : sur 5 ans

2- Les immobilisations financières :

La valeur des titres de participation correspond au coût du capital souscrit dans la filiale Epidemio 3D soit 11.178€. Lorsque la valeur d'usage (quote part d'actif net, valeur de rendement, rentabilité, évaluation boursière, valeur liquidative) est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

Les créances rattachées à cette participation s'élèvent à la somme de 4.183.181 €.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

N E A N T

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les autres créances comprennent :

- la valeur nominale du crédit impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice au cours duquel les dépenses exigibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées,
- un crédit de tva remboursable l'année suivante,
- des avances sur notes de frais aux salariés.

Disponibilités et trésorerie

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale. Elles s'élèvent à la clôture à 1.475.353 euros.

La société également détient ses propres titres pour 61 108 euros soit 4.920 actions équivalent à 0,207% du capital social.

Faits marquants de l'exercice :

▪ Emission d'un emprunt obligataire

Au cours du 1^{er} trimestre, en avril 2018, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 1.100.000 euros, au taux fixe annuel de 5% et à échéance du 30 juin 2021, afin de couvrir ses besoins de trésorerie dans la perspective du développement de la commercialisation de ses produits.

▪ Changement de dénomination sociale

L'assemblée générale mixte du 2 octobre 2018 a décidé du changement de dénomination sociale de «STATLIFE» en « PREDILIFE ».

▪ Transformation de la Société

L'assemblée générale a décidé lors de sa réunion du 2 octobre 2018 de transformer la Société de SAS en Société Anonyme (SA).

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

▪ **Modification de la valeur nominale des actions de la Société**

L'assemblée générale a décidé lors de sa réunion du 2 octobre 2018 :

- de diviser par quarante la valeur nominale des actions de la Société qui est ainsi réduite de un euro (1 €) à zéro virgule zéro vingt-cinq centimes d'euros (0,025 €)
- de multiplier par quarante le nombre d'actions composant le capital social qui passent de cinquante-neuf mille trois cent (59.300) actions ordinaires à deux millions trois cent soixante-douze mille (2.372.000) actions ordinaires.

▪ **Introduction en bourse en décembre 2018 sur le marché Euronext Growth Paris**

A cette occasion, l'emprunt obligataire a été converti en actions et la société a réalisé une augmentation de capital. Le nombre d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre s'établit à 386.154.

Evènements postérieurs à la clôture

En 2019, la société va lancer la commercialisation de son test MammoRisk, en Europe et aux Etats Unis. Les premiers tests ont été vendus à l'Hôpital Américain de Neuilly en février .

Pour le marché américain, la société a mis en place un partenariat avec le laboratoire américain *Precision Genetics* afin d'effectuer les tests génétiques de la solution MammoRisk® aux États-Unis.

La société vise une nouvelle augmentation de capital avant l'été en France pour financer le déploiement européen et sans doute une autre en fin d'année pour les Etats Unis.

Résultat exceptionnel

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le Groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2018 s'élève à 174 584 euros. Il est constitué de l'amortissement exceptionnel de la prime de remboursement anticipé de l'emprunt obligataire.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels			175 683			175 683
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	117 258		12 348			129 606
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	117 258		188 031			305 289
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	3 530 309		716 502		52 453	4 194 359
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	69 370					69 370
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 599 679		716 502		52 453	4 263 729
TOTAL	3 716 937		904 534		52 453	4 569 018

* Autres participations = créances rattachées à des participations

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels		531		531
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	63 337	36 781		100 119
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 337	37 313		100 650	
TOTAL		63 337	37 313		100 650

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	4 183 181		4 183 181
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	69 370	69 370	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	158	158	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	262 587	262 587	
	Taxes sur la valeur ajoutée	230 433	230 433	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	9 782	9 782	
	Charges constatées d'avances	862	862	
TOTAL DES CREANCES		4 756 372	573 192	4 183 181
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 360 000	336 000	1 024 000	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	425 211	425 211		
	Personnel et comptes rattachés	30 109	30 109		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	139 552	139 552		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	412	412		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	4 536	4 536		
	Autres dettes	353 823	353 823		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		2 313 643	1 289 643	1 024 000	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	216 000				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	4 536				

ANNEXE - Elément 6.04

Frais de recherche

Etat exprimé en euros	31/12/2018	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers					
		4 445		4 445	
		599 955		599 955	
TOTAL		604 400		604 400	
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche					
TOTAL					
TOTAL GENERAL		604 400		604 400	
Dont inscrit au compte 203 du bilan					

Les frais de recherche et développement ont été comptabilisés en charges. Ils ont fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt de recherche pour un montant de 250 080 €.

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2017	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2018
Capital social	58 500			10 454	68 954
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 903 200			3 640 778	6 543 978
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	5 850				5 850
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	233 389				233 389
Report à nouveau	259 908	(764 256)			(504 348)
Résultat de l'exercice	(764 256)	764 256		(2 167 921)	(2 167 921)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	2 696 591			1 483 311	4 179 901

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 2 696 591

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 2 696 591

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 1 483 311

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

	31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	58 500,00	1,0000	58 500,00
	Emises pendant l'exercice	2 699 654,00	0,0039	10 528,65
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	2 758 154,00	0,0250	68 953,80

--

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		16 886
Production vendue Services		16 886
<i>Logiciel Mammorisk avec TVA</i>	11 386	
<i>Logiciel Mammorisk sans TVA</i>	5 500	
Chiffre d'affaires par marché géographique		16 886
Chiffre d'affaires FRANCE		16 886
<i>Logiciel Mammorisk avec TVA</i>	11 386	
<i>Logiciel Mammorisk sans TVA</i>	5 500	

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2018	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Engagement retraite - droits bruts et charges patronales Méthode de calcul : droits proratisés temporis (progression 2%) Rotation lente, taux d'actualisation 1,31% Convention collective Bureaux d'etudes technique CC 3018		104 932	
		104 932	
Autres engagements La société a souscrit une prise de participation de 100% dans la société de droit américain EPIDEMIO 3D dont le capital s'élève à 50 000 \$ (soit environ 37 260 €) Seuls 15 000 \$ (11 178 €) ont été versé. Il reste à libérer la somme de 35 000 \$ (soit 26 082 €).			
Total des engagements financiers (1)		104 932	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

EPIDEMIO3D

City of Willmington

County of New Castle

State of Deleware

Etats Unis d'Amérique

Unité = US \$

Turn over 31.12.2018 = 0 \$

Créance rattachée à la participation dans Epidemio "D": 4 183 181 €

(1 680 606)

100,00

(530 064)

2. Participations (10 à 50 %)

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

a) françaises

b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

a) françaises

b) étrangères

Chiffre d'affaires réalisé avec la filiale EPIDEMIO : 0 €

Créances rattachées à la participation EPIDEMIO : 4 183 181€ au 31/12/2018

Valeur brute des titres de participation : 11 178,01€ au 31/12/2018

Valeur nette des tirs de participation : 11 178,01€ au 31/12/2018

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		174 730
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>Pénalités, amendes fiscales</i>	46	46
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions <i>Dot.prov.dépr.exceptionnelles</i>	174 684	174 684
Résultat exceptionnel		(174 730)

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe CICE

Etat exprimé en euros

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de **12 507** euros

Le CICE a été utilisé pour la reconstitution du besoin en fonds de roulement.

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

31/12/2018

Interne

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE		
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	9
	Professions intermédiaires	
	Employés	
	Ouvriers	
	TOTAL	9

--

ANNEXE - Élément supplémentaire

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros	31/12/2018	31/12/2017
Audit	35 000,00	6 400,00
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires	80 000,00	-
Total	115 000,00	6 400,00

PREDILIFE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercices clos le 31 décembre 2018

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

PREDILIFE

Société anonyme au capital de 68 954 €

Siège social : 39 rue C. Desmoulins

1 Bât. Maurice Tubiana

Institut G. Roussy Campus Cancer

94800 VILLEJUIF

RCS CRETEIL : 453 164 790

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercices clos les 31 décembre 2018

PREDILIFE

*Rapport du commissaire
aux comptes sur les
comptes annuels*

*Exercices clos le 31
décembre 2018*

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société PREDILIFE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PREDILIFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

PREDILIFE

*Rapport du commissaire
aux comptes sur les
comptes annuels*

*Exercices clos le 31
décembre 2018*

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise.

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

PREDILIFE

*Rapport du commissaire
aux comptes sur les
comptes annuels*

*Exercices clos le 31
décembre 2018*

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette

PREDILIFE

*Rapport du commissaire
aux comptes sur les
comptes annuels*

*Exercices clos le 31
décembre 2018*

incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

PREDILIFE

*Rapport du commissaire
aux comptes sur les
comptes annuels*

*Exercices clos le 31
décembre 2018*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 30 avril 2019,

Le Commissaire aux comptes

M A Z A R S

CYRILLE BROUARD
